

POUR LES ASSOCIATIONS LE DÉPARTEMENT AGIT !



LA GOUVERNANCE

COLLÉGIALE

Aujourd'hui, on constate une aspiration à une gouvernance plus horizontale pour :

- faire participer davantage les membres de l'association aux prises de décision
- permettre une plus grande représentativité
- mieux répartir la charge de travail et les responsabilités

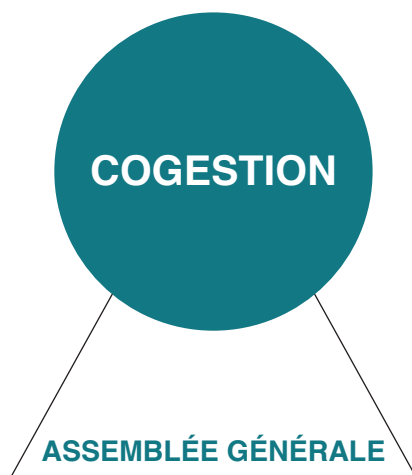
Ce modèle de gouvernance « partagée » ou « collective » peut également favoriser l'adhésion de nouveaux bénévoles.

LA COGESTION

Dans une gouvernance collégiale, l'Assemblée Générale élit des représentants qui ont les mêmes pouvoirs : ils forment un Conseil collégial dont les membres sont coprésidents ou coadministrateurs... Ils fonctionnent en cogestion. Il n'y a plus de Président/trésorier/secrétaire. Les missions et les responsabilités sont partagées au sein du conseil selon d'autres prérogatives (compétences, appétences, rôles, fonctions...)

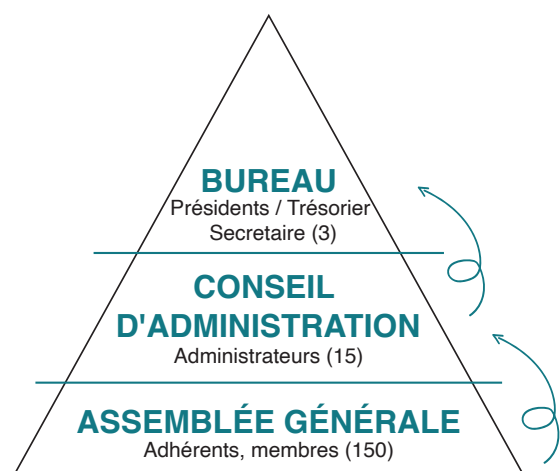
GOVERNANCE COLLÉGIALE

Le cercle ou la démocratie participative



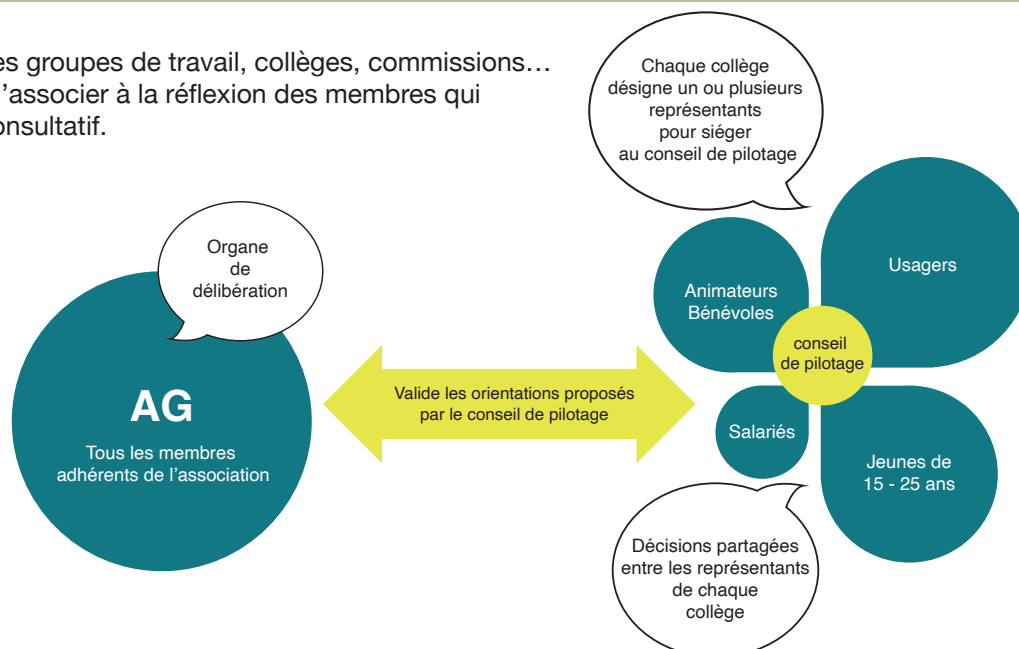
GOVERNANCE TRADITIONNELLE

La forme pyramidale ou la démocratie représentative



On peut créer des groupes de travail, collèges, commissions... qui permettent d'associer à la réflexion des membres qui auront un rôle consultatif.

Exemple :



Réinventer sa gouvernance passe aussi par le développement de pratiques de participation et de collaboration, qui peuvent évoluer pour s'adapter au contexte et à la vie de l'organisation.

- Modes de prise de décision (consensus - consentement - sollicitation d'avis - consultation)
- Election sans candidat
- Mandats « tournants »

ATTENTION, MOINS DE VERTICALITÉ NE SIGNIFIE PAS MOINS D'ORGANISATION

L'association est libre de définir :

- La formation de ses organes d'administration et de ses règles de fonctionnement
- La désignation de son représentant légal vis-à-vis des tiers (établissements publics, bancaires, financeurs privés, etc.)
- La définition de leurs missions

Il convient d'intégrer ces informations dans les statuts de l'association ou de les préciser de manière détaillée dans un règlement intérieur.

LES CLÉS DE LA GOUVERNANCE COLLÉGIALE

- Qualité de la démocratie interne.
 - Rigueur de gestion et d'organisation
- >>> Clarifier, réguler, sécuriser, instaurer la confiance.

LES POINTS DE VIGILANCE

- **Le facteur humain** (culture, valeurs, formation, compétence) : bien définir ce que l'on peut décider seul, ou s'il faut consulter des administrateurs, faire appel à une décision de groupe...
- **La complexité** (éviter l'usine à gaz) : la recherche d'une plus grande coopération peut entraîner une plus grande complexité, il sera vraiment nécessaire d'explicitier qui fait quoi.
- **La temporalité** (inertie, rapidité) : les processus de prise de décision peuvent prendre plus de temps...

CES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF ET NE SAURAIENT ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DU DÉPARTEMENT.
TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CES INFORMATIONS À D'AUTRES FINS, NOTAMMENT COMMERCIALES, EST STRICTEMENT INTERDITE.